

05/12

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 21 mai 2012****Présents**

Hervé FRADET, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Etienne WASMER.

Paul BERNARDET, Constance AIMON, Arnaud BONTEMPS, Raphaël OLLIVIER MREJEN, Diane KARCHER-MOURGUES, Hadrien RETORD.

Bastien IRONDELLE, Philippe PETAT.

Jean-Paul FITOUSSI, Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN (procuration à Michel PEBEREAU), Maxime SAADA (procuration à François HEILBRONN), Robert SKIPPON (procuration à Hervé FRADET).

Anouck MANEZ (procuration à Constance AIMON), Simon BACIK.

Ali ZEROUATI.

Nadège ABOMANGOLI, Jean-Claude CASANOVA (procuration à Michel PEBEREAU), Axel KAHN, Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Hervé CRÈS

Nelly ANTOINE

Nadia MARIK

Francis VERILLAUD

Michel GARDETTE

Nicolas PEJOUT

Isabelle BOSSARD

Benjamin GIAMI

Dolly CARENE

Pascale LECLERCQ

Myriam DUBOIS MONKACHI

David COLON

Françoise MELONIO

Florent BONAVENTURE

Francesca CABIDDU

administrateur provisoire de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris,
 représentante du recteur,
 directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
 directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
 directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
 directeur de la vie universitaire,
 chargée de mission auprès d'Hervé Crès,
 chargé de mission à la direction générale
 assistante d'Hervé Crès,
 co-directrice de la scolarité,
 co-directrice de la scolarité,
 Collège universitaire, directeur du campus de Paris,
 doyenne du Collège universitaire,
 Collège universitaire, responsable pédagogique en charge du
 programme Afrique,
 responsable de l'accueil administratif.

I.	Point sur le développement du Collège universitaire	p. 2
II.	La politique d'aide financière et de services aux étudiants – bilan 2011-2012	p. 8
III.	Adoption des procès-verbaux provisoires des séances des 6 et 23 avril 2012	p. 11
IV.	Échange d'informations sur des questions diverses	p. 11

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2012**

La séance est ouverte à 8 h 32, sous la présidence de Michel PEBEREAU, qui annonce la liste des absents et les procurations :

- Anouk MANEZ donne procuration à Constance AIMON
- Robert SKIPPON donne procuration à Hervé FRADET
- Jean-Claude CASANOVA donne procuration à Michel PEBEREAU
- Emmanuel GOLDSTEIN donne procuration à Michel PEBEREAU
- Maxime SAADA donne procuration à François HEILBRONN

I. POINT SUR LE DEVELOPPEMENT DU COLLEGE UNIVERSITAIRE

a) Exposé

Françoise MELONIO explique que le Collège universitaire a fait l'objet d'une profonde réforme, qui a touché à la pédagogie et à l'ensemble des enseignements. Cette réforme de la scolarité a été réalisée sur plusieurs années. La nécessité d'une réforme résultait à la fois de l'adoption du processus de Bologne qui conduisait à distinguer un premier cycle généraliste puis des masters spécialisés (2000) et de l'internationalisation des cursus (adaptation aux étudiants internationaux, scolarité organisée en deux ans en France et un an à l'étranger). Le changement de la scolarité a été facilité par le statut particulier de l'établissement, et par le fait que Sciences Po ne délivrant pas de diplôme national de premier cycle n'était pas tenu d'adopter les référentiels de licence.

La réforme a fait l'objet d'une consultation longue et d'une réflexion approfondie dans toutes les disciplines. A la rentrée 2009, une Commission du curriculum a été créée pour définir les disciplines étudiées, les méthodes pédagogiques et les compétences attendues des étudiants. Durant deux ans, cette Commission a réuni à la fois les membres du Comex et des représentants de chacune des disciplines de la faculté permanente. Dans chacune des disciplines, un programme commun énonçant les fondamentaux et les méthodes a été établi. À partir de cet effort de concertation, un calendrier a été défini pour mener la réforme sur trois ans :

- 2010 – 2011 : mise en place de la première année rénovée
- 2011 – 2012 : évaluation de la première année et mise en place de la deuxième année rénovée
- 2012 – 2013 : achèvement de la mise en place (sur les campus) et évaluation

Cette mise en place par étapes a permis de ne pas changer trop brutalement la composition du corps enseignant et d'impliquer progressivement les professeurs nouvellement recrutés dans le dispositif. Françoise MELONIO présente ensuite les principes du curriculum, basés sur la volonté de proposer une culture générale permettant l'intelligence du monde contemporain, ainsi qu'une ouverture à l'international.

La culture générale, commune à tous les campus, repose sur un socle fondamental composé des cinq disciplines de sciences sociales – histoire, économie, science politique, sociologie, droit – enseignées durant les deux années passées en France. S'y ajoutent deux ouvertures : l'une vers les sciences et les techniques, l'autre vers les humanités et les arts. L'idée sous-jacente à ce dispositif est d'accueillir des étudiants très jeunes (17-18 ans), de leur donner le temps de réfléchir à leur orientation et d'acquérir des compétences essentielles (maîtrise des formalismes mathématiques, capacité à utiliser des outils numériques, aptitude au raisonnement, prise de parole), de les ouvrir sur le monde contemporain dans

des dimensions essentielles comme la compréhension des enjeux des sciences et des techniques ou la place de la création artistique).

Le deuxième axe, celui de l'ouverture internationale, a été instauré en 2000, avec la mise en place sur tous les campus d'une pratique minimum de deux langues, et la pratique du français et de l'anglais comme langue de travail dès le collège pour tous (certains programmes ayant le français comme langue principale, et d'autres l'anglais mais tous les étudiants étant appelés à maîtriser les deux langues)

Le troisième aspect du curriculum est la recherche de la diversité des parcours.: diversité géographique, avec certains campus plus internationaux, faisant une place plus grande aux études d'aires culturelles et aux langues et accueillant à la fois des étudiants issus des procédures d'admission par examen et des procédures internationales (par exemple campus euro-américain à Reims, programme Europe Afrique à Paris) ; diversité dans les disciplines enseignées et aux méthodes grâce aux doubles diplômes avec des universités françaises et étrangères. Au sujet des doubles diplômes, Françoise MELONIO souligne l'originalité d'une démarche qui conduit à faire travailler ensemble des universités et un établissement sélectif ayant son caractère propre. Avec les universités parisiennes il a fallu dépasser les chocs de cultures en matière de gestion, de pédagogie et de discipline ; les programmes ne sont pas la juxtaposition de l'offre des deux institutions mais des programmes pensés en commun. Elle évoque un premier double diplôme avec Paris-VI (double diplôme sciences et sciences sociales), un deuxième double diplôme avec Paris-IV en septembre 2009 — et un troisième avec Paris-I en mathématiques appliquées. Les étudiants de ces filières extrêmement exigeantes et sélectives (environ 150 étudiants par an sont en double cursus en première année) obtiennent en trois ans à la fois le diplôme de Sciences Po et une licence.

Plus récemment, des doubles diplômes avec des universités étrangères ont été instaurés : avec l'Université de Columbia (ouverture en septembre 2011) à travers un programme anglophone pour les campus du Havre, de Menton et de Reims. Ce double diplôme a reçu plus de 200 candidats cette année. Quarante-et-un candidats ont accepté l'offre faite par Columbia et Sciences Po. Dans le cadre de ce double diplôme, les étudiants passent deux ans à Sciences Po et deux ans à Columbia et bénéficient du diplôme des deux établissements. En septembre prochain, un double diplôme sera ouvert avec *University College* de Londres (parcours francophone), ainsi qu'avec l'Université de Keio, au Japon. Outre la réception de candidatures de haute qualité, ces doubles diplômes ont conduit à tenir compte de ce qui se fait de mieux dans les enseignements de ces prestigieux établissements étrangers.

Un autre aspect du curriculum porte sur la détermination progressive des choix. Tous les étudiants étudient les mêmes disciplines en première année, quelle que soit leur section d'origine du baccalauréat (seuls les enseignements de mathématiques diffèrent selon la section du bac). En deuxième année, les étudiants choisissent de renforcer une discipline, mais ce renforcement n'implique pas l'abandon du caractère général du cursus. La troisième année permet à chaque étudiant de déterminer son choix de master en orientant son cursus à l'étranger.

Françoise MELONIO présente ensuite les maquettes des deux premières années du campus général de Paris, du programme du campus de Nancy (trilingue français, anglais, allemand), et du programme anglophone du campus de Reims. Chaque campus part des mêmes fondamentaux, avec des adaptations. Par exemple, un programme anglophone en droit aura des axes différents, dans la mesure où le changement de langue affecte les concepts juridiques. Un important travail d'accompagnement intellectuel est réalisé pour fixer ces programmes. Françoise MELONIO observe que le basculement à l'international a eu des effets sur toutes les disciplines, en économie par exemple, où la dimension internationale a changé le mode d'enseignement, devenu plus mathématique et plus semblable à ce qui est enseigné dans les universités américaines. Le dernier programme présenté aux membres du Conseil, le programme Europe Afrique, est quant à lui devenu « intellectuellement plus exigeant » que ce qui avait été préalablement pensé. Face à la demande internationale, la décision a été prise de ne pas séparer une filière en anglais et une filière en français mais de rendre ce cursus bilingue en français et anglais dès la première année, en renforçant l'enseignement de langue (soit français soit anglais) au cours du premier semestre. Ce positionnement bilingue est spécifique à Sciences Po, et différencie ce programme de ceux proposés par les universités anglophones. La réception de ce cursus par les milieux

économiques et diplomatiques est excellente, les candidats sont nombreux et excellents, et les étudiants qui en sortent auront la possibilité de travailler sur l'ensemble du continent africain, ce qui constitue un avantage décisif.

Le dernier aspect de la réforme porte sur l'introduction d'une innovation, celle des ateliers artistiques, dont l'ambition est de permettre aux élèves une réflexion théorique sur les arts dans leur rapport avec la société, en liant cette réflexion à une pratique, sous la direction de professionnels reconnus. Françoise MELONIO précise que l'Université d'Harvard avait ambitionné la mise en place d'un atelier comparable, mais ne l'a pas concrétisé, faute de moyens. Pourtant, dans la pratique, ces enseignements ne sont pas plus onéreux que les enseignements habituels. Depuis le printemps 2011, des groupes d'étudiants (15 à 20) travaillent sous la direction d'un artiste de façon à attiser leur regard sur l'innovation par le prisme des arts. Les ateliers concernent l'ensemble des campus et sont crédités. Ils ont pour objectif de développer la capacité des étudiants à s'adapter à des exercices variés, et à faire preuve d'innovation. Les premiers développements ont concerné la pratique de l'écriture de fiction et la réflexion sur le langage. Les ateliers ont eu des résultats suffisamment convaincants pour recevoir des demandes de publication. Parallèlement, des réflexions sur l'argumentation et l'éloquence ont été développées aux côtés d'avocats et de spécialistes de rhétorique antique. Un travail a également été réalisé dans le cadre d'ateliers théâtre avec des metteurs en scène ou acteurs connus. Aujourd'hui, les ateliers artistiques orientent leurs développements vers la culture de l'image (films, documentaires, fabrication des reportages de campagnes électorales). Un accord a également été passé avec des écoles d'art parisiennes pour bénéficier de nouvelles compétences. Les ateliers artistiques sont adaptés dans chaque campus (ex. travail sur la cuisine méditerranéenne aux côtés d'un chef étoilé sur le campus de Menton). L'autre avantage de ces ateliers réside dans le resserrement des liens avec l'ensemble des institutions culturelles des différentes régions, et donc la constitution d'un puissant outil d'insertion locale. Les retours vis-à-vis de ces ateliers ont été extrêmement positifs.

En conclusion, Françoise MELONIO explique que l'essentiel de la mise en place du cursus, débutée dans les années 2000, favorisée par le statut particulier de l'établissement, a été effectué sans frais supplémentaires. Demeurent quelques points à améliorer :

- Accroître l'internationalisation. Le nombre de candidats internationaux est en augmentation et les doubles diplômes correspondent à une forte demande d'excellents étudiants. Cet accroissement passe par une réflexion sur les modes d'intégration de ces étudiants. À ce titre, Sciences Po est confronté à un double défi : pour les étudiants retenus en cursus diplômant sur les campus « en région », il est essentiel d'assurer un bon équilibre avec des étudiants français. Pour Françoise MELONIO, ce mélange est tout aussi efficace que le fait d'envoyer les étudiants en troisième année à l'étranger. Cela suppose un rééquilibrage, et que les étudiants recrutés par examen ou mention TB aillent davantage sur les campus hors de Paris. Les efforts d'information ont permis déjà de lutter efficacement contre l'idée d'une prévalence parisienne sur les autres campus, mais des efforts complémentaires seront nécessaires pour la montée en puissance de ces campus. S'agissant des étudiants en échange qui viennent pour un semestre ou un an il n'est pas toujours facile de les intégrer. Cette intégration suppose une réflexion plus fine sur la méthode pédagogique et les prérequis nécessaires pour leur bonne intégration.
- Renforcer les exigences intellectuelles. Chaque année, le nombre de candidats augmente, et donc aussi la sélectivité. Sciences Po recrute d'excellents profils, et doit leur apporter beaucoup sur une période très courte. Sur cet aspect, Françoise MELONIO considère que des évaluations régulières vont devoir être menées. Car si le taux de satisfaction est à l'heure actuelle élevé, l'institut s'inscrit dans un système où il est continuellement confronté à la concurrence des autres institutions.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU remercie Françoise MELONIO pour son bilan et félicite les équipes qui ont travaillé à son élaboration. À son sens, ce bilan illustre le fait que les ambitions de Sciences Po étaient justifiées. La question de la culture générale, qui a récemment donné lieu à un débat, a toujours été au

centre des préoccupations de l'institut et de son Conseil de direction, avec en point d'orgue le maintien d'une culture générale, au sens moderne du terme, soit la capacité d'appréhender le monde sous différents angles grâce à des compétences et des connaissances multiculturelles et pluridisciplinaires. Pour Michel PEBEREAU, cet enseignement est un premier succès. Le deuxième succès a trait à l'internationalisation, qui a beaucoup apporté au contenu des études, même si des efforts doivent encore être réalisés dans ce domaine. Michel PEBEREAU insiste sur la nécessité de renforcer l'exigence intellectuelle, condition *sine qua non* à la bonne position de l'institut dans la course internationale que se livrent les universités du monde pour attirer des étudiants et des enseignants de qualité.

Jean-Paul FITOUSSI salue à son tour la présentation de Françoise MELONIO et rejoint la pensée de Michel PEBEREAU vis-à-vis des efforts à poursuivre. Il ajoute qu'il aurait aimé être étudiant à Sciences Po, puis souligne que la structuration du diplôme du Collège correspond tout à fait à ce qui doit être fait, car l'une des problématiques de l'enseignement français réside dans le fait d'obliger les étudiants à choisir une voix en connaissance de cause, alors qu'ils n'ont pas toujours la maturité nécessaire.

Christian LEQUESNE remercie à son tour Françoise MELONIO pour sa présentation et salue l'atteinte des résultats. Il revient ensuite sur deux points : la montée en puissance des campus hors de Paris et le renforcement des exigences intellectuelles. Concernant la montée en puissance des campus hors de Paris, il souhaite avoir davantage de détails sur le sens de cette montée en puissance : porte-t-elle sur les capacités d'accueil ? Sur la diversification des orientations thématiques ? Pour ce qui a trait au renforcement des exigences intellectuelles, Christian LEQUESNE observe qu'il n'a pas de raison d'être si tous les étudiants sont excellents. Par ailleurs, il fait part de son opposition à un positionnement de l'institut vers un système de type « classes préparatoires des grands lycées à la française ». À son sens, ce système est à terme naturellement condamné par la mondialisation. Il estime que le rôle de Sciences Po n'est pas d'attirer les excellents élèves avec un risque zéro, mais d'attirer les très bons élèves que le système des classes préparatoires « laisse à côté de la route ». Christian LEQUESNE considère que l'institut doit savoir prendre des risques, même s'ils sont rationalisés.

François HEILBRONN félicite Françoise MELONIO et son équipe pour le travail réalisé, qu'il considère comme une révolution positive, articulée sur le renforcement d'enseignements fondamentaux (notamment l'histoire). Il note en revanche l'absence d'un cours remplaçant celui de philosophie politique, enseigné par Astrid VON BUSEKIST. Il évoque ensuite le cours d'humanités scientifiques, contesté par certains étudiants, et demande si ce cours a évolué. François HEILBRONN évoque encore le cours d'« Espace mondial », seul véritable cours de relations internationales en deuxième année. Au regard de la maquette et du contenu de ce cours, il lui semble que celui-ci s'articule davantage sur une sociologie des organisations et des relations internationales, avec un biais politique trop marqué. Il lui semble qu'un autre enseignement de relations internationales, plus fondamental, de relations entre les États, gagnerait à être ajouté. De façon plus générale, François HEILBRONN demande comment les étudiants choisissent leur master en deuxième année.

Raphaël OLLIVIER MREJEN remercie Françoise MELONIO pour sa présentation très claire. Il salue le passage de trois à cinq matières fondamentales, qui participe au socle commun du Collège universitaire. Revenant sur la comparaison entre le modèle des classes préparatoires à la française et l'université anglo-saxonne, il déclare que Sciences Po se trouve au croisement de ces deux modèles, ce qui peut poser certains problèmes, et estime que la réflexion sur les charges de travail, notamment les lectures, doit être poursuivie. Il s'enquiert ensuite de l'évaluation du cours « méthodes quantitatives et mathématiques », qui a lieu au premier semestre de première année. Raphaël OLLIVIER MREJEN rapporte que ce cours est trop poussé pour certains élèves, et pas assez pour d'autres. Il aborde ensuite le programme Europe Afrique, et considère que l'accent porté au suivi des étudiants internationaux est une très bonne chose. Enfin, il évoque des inégalités en termes d'attente pour les ateliers artistiques, et les difficultés dans le choix de master pour les étudiants de troisième année qui, loin de Sciences Po, n'ont pas toujours accès aux services.

Diane KARCHER-MOURGUES salue la réforme qui a été réalisée, mais revient sur les ateliers artistiques et la rigueur intellectuelle de ces derniers, qui n'est pas toujours avérée. Elle explique que

plusieurs étudiants ont suivi des ateliers qui n'avaient ni à voir avec le monde contemporain, ni à voir avec le reste du cursus. Elle souhaite savoir vers quoi vont tendre ces ateliers, qui concentrent un certain nombre de déceptions. Diane KARCHER-MOURGUES évoque ensuite l'ouverture des enseignements et constate qu'il est aujourd'hui nécessaire de s'orienter vers les doubles diplômes pour s'ouvrir à certaines matières (la philosophie, par exemple). Revenant sur les enseignements fondamentaux, elle juge que six mois de cours sont insuffisants pour traiter de certaines matières, comme l'histoire. Il lui semble que certains professeurs n'ont pas toujours le temps de tout enseigner à ce niveau. Enfin, s'agissant des enseignements d'ouverture pour les masters, elle explique que les élèves sont confrontés à une masse d'informations, et manquent d'éléments concrets. Elle se demande s'il serait possible d'aménager, sur de petits créneaux, des espaces de découverte de ces enseignements.

Hadrien RETORD déclare que le MET salue les progrès immenses réalisés par le Collège universitaire, en particulier sur l'internationalisation, et se réjouit que la culture générale soit pleinement réaffirmée comme but de la formation de ce Collège.

Paul BERNARDET demande si l'institut envisage, à terme, des passerelles ou des collaborations plus importantes entre les établissements du PRES, puisque les maquettes d'un certain nombre d'établissements et universités vont être révisées à l'image de ce qui se fait aujourd'hui à Sciences Po.

En réponse aux interrogations de Christian LEQUESNE, Françoise MELONIO explique avoir insisté sur la montée en puissance des campus hors de Paris, car l'institut va avoir de plus grandes capacités d'accueil, du fait de ses nouveaux bâtiments au Havre et à Reims. Ces capacités permettront de répondre à l'internationalisation croissante de notre corps étudiant, et au désir de beaucoup d'étudiants d'internationaliser très tôt leur cursus. Sur le renforcement des exigences intellectuelles, Françoise MELONIO précise qu'il ne s'agit pas d'adopter le modèle des classes préparatoires, qui n'ont plus vocation à rester la filière quasi unique d'excellence qu'elles pouvaient être il y a plusieurs dizaines d'années. Sciences Po se distingue des classes préparatoires en ce que le concours se situe derrière et non devant, ce qui implique une attitude très différente vis-à-vis des études, et la capacité à se donner plus de temps. L'institut se distingue également de ces classes préparatoires en ce qu'elles restent encore ancrées dans un système de culture d'enseignement secondaire, que ce soit en sciences, en lettres ou en économie. Le pari de Sciences Po est de se positionner dans une culture universitaire. Pour Françoise MELONIO, se préoccuper de l'exigence intellectuelle n'implique pas le recrutement d'élèves précocement formatés puisque le recrutement tient compte à la fois des résultats scolaires, du potentiel, et des capacités d'implication de ces étudiants dans divers domaines.

Concernant la philosophie et la philosophie politique, Françoise MELONIO explique qu'elle figure dans les maquettes sous l'appellation « humanités littéraires ou scientifiques ». Il existe donc plusieurs cours de philosophie, appelés à être renforcés. Les étudiants peuvent étudier la philosophie antique, la philosophie morale ou politique, la métaphysique et la philosophie des sciences. Les cours de philosophie seront renforcés dans les humanités de première année. Des cours d'histoire de l'art, et de littérature sont également dispensés. Certes ce n'est pas l'équivalent d'une licence de philosophie mais il n'apparaît pas pertinent de multiplier les heures de cours au détriment des lectures personnelles. S'agissant des humanités scientifiques, Françoise MELONIO explique qu'elles ont trouvé leur place dans ce cursus, quoique encore avec des succès inégaux. Plusieurs possibilités seront offertes aux étudiants l'année prochaine, afin de répondre mieux à la diversité des attentes, comme on l'a fait en humanités littéraires. Françoise MELONIO déplore en revanche l'absence d'intérêt spontané pour les sciences et les techniques et explique qu'elle va s'atteler à trouver des scientifiques capables de donner « un sentiment net de ce qu'est un esprit expérimental ». Il lui semble inconcevable que de potentiels futurs dirigeants n'aient aucune idée des enjeux technologiques de demain. Concernant le cours « Espace mondial », Françoise MELONIO explique qu'il existe, avec des déclinaisons différentes sur l'ensemble des campus. Il fonctionne en alternance avec le cours d'« Histoire des relations entre les États », qui a une optique différente. Les étudiants ont la possibilité de compléter ces enseignements par des cours électifs et aussi par les cours proposés par chacune des disciplines (droit, histoire, économie, science politique) qui concernent les relations internationales.

Sur la question du choix de master, Françoise MELONIO explique qu'elle est déterminante et que de nombreux efforts ont été faits par Sciences Po Avenir pour aider les étudiants à choisir un master. Françoise MELONIO estime que le dispositif est encore insuffisant, au regard du nombre de cédures d'élèves qui ne se sentent pas suffisamment mûrs pour choisir leur master après le Collège universitaire. Au demeurant, elle rappelle que tous les forums, cours électifs proposés par l'institut ne sauraient remplacer la réflexion que chaque étudiant doit mener sur son avenir. Sur cet aspect, l'institut doit développer un accompagnement individuel renforcé. Évidemment, la multiplicité des offres de master, et la possibilité de quitter l'établissement après le diplôme du Collège rendent ce choix difficile.

François HEILBRONN explique qu'il y a sept ou huit ans, l'institut organisait des journées de formation en fin de deuxième année : des enseignants venaient y parler de leur master. La formation, composée de différents ateliers, s'étalait sur une semaine. Cela permettait aux étudiants de poser des questions concrètes à leurs futurs enseignants. Ce dispositif a été supprimé, et François HEILBRONN considère qu'il faudrait peut-être le réintroduire.

Françoise MELONIO explique que Sciences Po Avenir se livre en partie à cet exercice. Elle ajoute que les étudiants ont toujours la possibilité de bénéficier de rendez-vous avec les responsables des masters, mais qu'ils privilégient souvent d'autres préoccupations (départ en troisième année à l'étranger, examens), et constate qu'il faut clairement renforcer l'accompagnement individuel.

François HEILBRONN revient sur les journées de formation et affirme qu'à l'époque, elles étaient très suivies.

Françoise MELONIO déclare que des réflexions vont être menées sur l'accompagnement individuel. Elle revient ensuite à la question de la charge de travail des étudiants et de la nécessité de laisser un temps pour la lecture personnelle, qui n'est pas suffisamment pratiquée par les étudiants français. Cet aspect doit être renforcé dans la pédagogie, avec des suggestions de lectures supplémentaires durant l'été. S'agissant des cours de mathématiques, Françoise MELONIO rappelle que tous les cours sont évalués par les étudiants, et que des statistiques extrêmement précises sont élaborées à partir de ces évaluations. Les cours de mathématiques ont été repensés de façon à être mieux adaptés au niveau de chaque étudiant. Françoise MELONIO admet que le niveau des étudiants est extrêmement varié, et qu'il faut à la fois garantir un haut niveau de mathématiques en sciences sociales tout en évitant de noyer les étudiants littéraires. Elle assure que la diversification de la pédagogie sera renforcée. Au chapitre des ateliers artistiques, Françoise MELONIO explique qu'il y a eu quelques ratés, ce qui semble inévitable à l'aune des nombreuses expériences menées. Les ateliers comptent aussi de très grandes et nombreuses réussites. Françoise MELONIO ajoute que comme dans toutes les autres disciplines, les ateliers qui n'ont pas fonctionné sont éliminés, tandis que ceux qui rencontrent un franc succès sont renforcés. Pour ce qui a trait aux cours d'histoire, Françoise MELONIO reconnaît qu'ils ont diminué en première année, mais précise que l'institut a introduit un enseignement d'« Histoire du XXe siècle » en deuxième année. La discipline est donc composée d'un cours d'histoire du XIXe siècle en première année et d'un cours d'histoire du XXe siècle en deuxième année.

Hervé CRES remercie Françoise MELONIO pour avoir conduit la mise en place d'un projet très important dans l'histoire de Sciences Po. Il salue encore la fidélité de ce projet par rapport aux valeurs de l'institut et aux recommandations du Conseil de direction. Il ajoute que ce projet a été porté, puis développé par Richard DESCOINGS à partir de 2000 pour diversifier les choix proposés aux étudiants. Adopté par l'ensemble des élèves de l'établissement, le programme du Collège universitaire exerce désormais un attrait sur les élèves du monde entier : depuis sa mise en œuvre en 2009, le nombre de candidatures d'étudiants étrangers a doublé. Par ailleurs, le modèle adopté est en passe de faire école, notamment dans les universités françaises, qui cherchent à entrer dans la compétition internationale. Pour Hervé CRES, les éléments de ce modèle, porteur de succès et d'avenir, seront mis en place dans le cadre de la collaboration de Sciences Po avec les autres membres du PRES.

Michel PEBEREAU remercie une nouvelle fois Françoise MELONIO pour son travail, puis insiste auprès de Christian LEQUESNE sur l'idée que l'exigence intellectuelle n'est pas le monopole des classes préparatoires. Cette insistance portée sur l'exigence intellectuelle apparaît comme un

complément indispensable à l'importance qui est accordée à la culture générale, ce qui n'est pas le cas dans les classes préparatoires, où ces deux éléments de la pensée sont souvent considérés comme antinomiques. Cette liaison entre culture générale et exigence intellectuelle est une caractéristique essentielle de l'institut. Michel PEBEREAU ajoute que c'est grâce à elle que Sciences Po a su attirer des étudiants qui se seraient auparavant orientés vers les classes préparatoires.

II. LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE ET LES SERVICES AUX ETUDIANTS

a) Exposé

Myriam DUBOIS-MONKACHI explique en premier lieu que le bilan de l'aide sociale, présenté chaque année au Conseil de direction, a été renommé « politique d'aide financière et de services aux étudiants ». Elle propose ensuite une présentation des quatre domaines de cette politique : les droits de scolarité et les dispositifs d'accompagnement des étudiants, les bourses de scolarité, les aides diverses, et les services aux étudiants.

Concernant les droits de scolarité et les dispositifs d'accompagnement, Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que tous les élèves dépendant d'un foyer fiscal situé dans l'espace économique européen bénéficient de droits de scolarité établis en fonction de différents paliers, selon les revenus déclarés par leur foyer fiscal deux ans avant leur année d'études à Sciences Po. Trois barèmes coexistent : le barème unique, qui concerne les étudiants entrés à Sciences Po avant l'année 2009, et les barèmes Collège universitaire et master, qui correspondent aux étudiants inscrits à Sciences Po après 2009. À travers l'examen de ces nouveaux barèmes, il est constaté que le nombre d'élèves qui ne payent pas de droits de scolarité à Sciences Po est proche d'un tiers pour les trois barèmes. Les étudiants qui ne payent pas de droits de scolarité sont à 80 % boursiers, ou en situation de handicap, en double diplôme, ou assujettis à la tranche zéro, soit les étudiants dont les revenus familiaux mensuels (un couple et deux enfants) sont inférieurs à 3200 €. La répartition par niveau de droit est sensiblement la même depuis trois ans. Pour ce qui a trait aux élèves qui payent le maximum de droits de scolarité, la tendance se maintient à 19-20 %. Ces derniers qui dépendent fiscalement de l'espace économique européen, disposent de revenus familiaux situés aux alentours de 163 000 € pour le barème unique, et 200 000 € pour le nouveau barème, soient des revenus mensuels compris entre 10 000 € et 16 000 €. Les étudiants non communautaires, qui ne relèvent pas de l'espace économique européen, sont assujettis au maximum des trois barèmes. Les revenus pris en considération étant les revenus de l'année N - 2, des décalages ou des accidents peuvent arriver aux familles. Pour y faire face, Sciences Po a mis en place deux dispositifs qui s'appliquent en fonction du caractère durable du changement intervenu sur les revenus:

- Les changements de situation considérés comme durables, qui permettent aux étudiants de demander la révision de ces droits de scolarité sont le chômage, le divorce, la maladie, le décès, la retraite. Cette année, ce sont 140 demandes qui ont été effectuées en ce sens. Elles ont essentiellement trait à des motifs de chômage et de retraite, et dans une moindre mesure, de divorce et de maladie.
- Les changements plus ponctuels, qui n'entrent pas dans la catégorie des cinq événements évoqués ci-dessus, sont traités par la Commission de suivi social, créée en 2004, pour accompagner le nouveau régime des droits de scolarité. Cette Commission est composée du vice-président du Conseil de direction, de la présidente de la Commission paritaire, d'un représentant des salariés et de l'administration. Les moyens de cette Commission, multipliés par six depuis 2006, sont concentrés sur des problématiques de baisse de revenu ainsi que sur des points de jurisprudence, qui ont successivement été posés depuis 2004, et qui relèvent notamment de spécificités relatives aux fratries et aux effets de seuil. Au total, plus de 400 000 € ont été mis à disposition des élèves pour accompagner ce dispositif de droits de scolarité.

Les éléments d'étalonnage font apparaître qu'aucun système n'est comparable à celui-ci, même si l'Université de Paris-Dauphine a, depuis deux ans, mis en place un système lié aux revenus des parents,

qui permet aussi de traiter les étudiants de l'espace économique européen différemment des autres étudiants, en proposant cinq niveaux de droits de scolarité : de 2500 € à 4000 €. Les établissements HEC et ESSEC pratiquent des droits forfaitaires, non fonction des revenus des parents, qui vont de 11 900 € (HEC) à 13 500 € (ESSEC). Aucun de ces systèmes ne permet d'exonération totale des droits de scolarité pour les étudiants boursiers, même si HEC a mis en place une pratique de diminution depuis deux ans. À l'international, la référence de Sciences Po est la LSE, dont les droits de scolarité vont fortement augmenter l'année prochaine. Ainsi, pour effectuer un master à la LSE, les étudiants doivent verser des droits qui s'échelonnent de 10 500 € à 18 000 € pour les étudiants forfaitaires. Dans toutes ces institutions (excepté Paris-Dauphine), le décrochage des étudiants hors Union européenne est très important.

Le deuxième élément de la politique concerne les bourses de scolarité. Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que les étudiants boursiers du CROUS sont totalement exonérés des droits de scolarité. Au-delà de cette exonération, la politique volontariste de Sciences Po s'articule autour de trois axes :

- le traitement identique des étudiants européens et français (traitement repris par le Crous en 2008). Sciences Po a été pionnier en la matière, et contrairement au Crous – qui ne prend en compte les étudiants européens qu'à partir de leur deuxième année de scolarité – Sciences Po considère les revenus des étudiants dès la première année,
- l'exonération est totale pour tous les boursiers européens, elle concerne les droits de scolarité et la cotisation de la Sécurité sociale,
- la majoration de 75 % des montants versés par le Crous aux étudiants, qui permet aux étudiants de Sciences Po d'améliorer considérablement leur pouvoir d'achat. Ainsi, un étudiant situé à l'échelon six du Crous percevra une bourse d'un montant de 8050 € par an, là où des étudiants rattachés à une autre université ne percevraient que 4600 € par an.

Amorcée depuis 2004, la progression de cette politique sera poursuivie cette année, puisque pas moins de 1773 boursiers du Crous sont scolarisés à Sciences Po, dont 785 boursiers de mérite. Au niveau qualitatif, Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que les services ont mis en place un paiement mensuel des bourses pour permettre aux étudiants d'être plus à l'aise dans la gestion de leur budget. Elle ajoute que Sciences Po est la seule institution à compléter les bourses sur critères sociaux. S'agissant du taux d'élèves boursiers, il est considérable, avec 27 % d'étudiants éligibles, à mi-chemin entre le taux de 33 % des universités, de 25 % des classes préparatoires aux grandes écoles et de 16 % pour les étudiants parisiens. Pour les étudiants non communautaires, le montant des bourses du Crous s'articule autour de divers dispositifs publics, révisés à la baisse ces dernières années (baisse de 20 % des ressources affectées aux boursiers depuis cinq ans selon un avis récent du Sénat). Malgré cela, les étudiants de Sciences Po non communautaires continuent de bénéficier de ces dispositifs publics : environ 200 étudiants depuis trois ans. En fonction des dispositifs, l'exonération des droits de scolarité est totale ou partielle, et les étudiants ont la possibilité de percevoir une bourse de vie. Sciences Po a une politique très soutenue dans les jurys, notamment à l'AEFE : alors que les crédits et le nombre d'étudiants lauréats diminuent, Sciences Po maintient son nombre d'étudiants boursiers à l'AEFE (20 étudiants boursiers cette année contre 18, l'an passé). Ces dispositifs accompagnent la politique de développement international. Les moyens sont mis à disposition par Sciences Po dans le cadre des bourses Boutmy, destinées à des étudiants qui ne bénéficient pas des dispositifs publics. L'augmentation du fonds destiné à ces bourses est de 43 % par rapport à l'année dernière. Le nombre d'étudiants concernés a également augmenté de 15 %. Les autres dispositifs de bourse adressés aux étudiants sont adossés à des fondations et à des organismes privés.

Au chapitre des aides, Myriam DUBOIS-MONKACHI évoque un dispositif de soutien à la mobilité des élèves lors de leur troisième année, pour faciliter leur installation. Plus d'un million d'euros a été mis à disposition de cette aide, à partir de différents fonds publics (le Crif, le ministère de l'Enseignement supérieur, les fonds européens et la Ville de Paris). Depuis trois ans, une aide exceptionnelle a été instaurée pour les élèves en situation de handicap. Cette année, 138 000 € ont été mis à disposition pour accompagner une dizaine d'étudiants en situation de handicap, partis à l'étranger accompagnés de leurs

parents afin de faciliter leur installation. En termes d'étalonnage, Sciences Po verse l'aide à la mobilité le plus tôt possible, ce qui n'est pas encore le cas des fonds européens. Sciences Po a également mis en place une délégation pour gérer le fonds du ministère de l'Enseignement supérieur, ce qui permettra d'avancer le calendrier. Myriam DUBOIS-MONKACHI évoque des aides concernant le logement et les situations d'urgence. Elle aborde ensuite les services aux étudiants en matière de handicap, de logement, et d'écoute. S'agissant du handicap, Sciences Po accueille quatre fois plus d'étudiants en situation de handicap depuis 2006. Sciences Po accompagne ces étudiants de leur admission jusqu'à la diplomation, en conjonction avec différents services : immobilier pour le développement de l'accessibilité, scolarité pour la fabrication d'emploi du temps sur mesure, DSI pour la mise à disposition de matériels idoines. Concernant le logement, Myriam DUBOIS-MONKACHI fait état d'une situation très délicate à Paris, avec un logement pour 150 demandes (contre un logement pour 17 demandes en province). Cette situation alimente les arguments en faveur du développement des campus hors de Paris. Enfin, concernant le service d'écoute, il permet d'écouter et d'orienter les étudiants en activant divers dispositifs.

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle, en conclusion, que la mise en œuvre de la politique d'aide financière et de service, au-delà des 11 millions d'euros d'efforts au total (dont 4 millions sur fonds propres). Si cette politique est et sera toujours perfectible, elle mobilise des équipes fortement impliquées, qui allient professionnalisme et bienveillance pour améliorer le quotidien des élèves. Sciences Po accorde une importance majeure à cette politique en en faisant un pilier du soutien aux études, notamment pour les étudiants les plus en difficulté. Au vu des circonstances particulières de cette année 2012, Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que cette bienveillance doit rester au cœur des préoccupations de Sciences Po.

b) Questions et observations

Diane KARCHER-MOURGUES revient sur l'aménagement des frais de scolarité et le fait de faire supporter la totalité des frais de scolarité aux étudiants étrangers. Elle rapporte que certains de ces étudiants, notamment ceux d'origine d'Amérique latine, éprouvent d'importantes difficultés à financer leur vie. Cette situation conduit les familles à « sacrifier un enfant » pour que l'autre puisse aller étudier en Europe. Diane KARCHER-MOURGUES s'enquiert d'une possible élévation des bourses à l'adresse de ces étudiants.

Constance AIMON remercie Myriam DUBOIS-MONKACHI pour sa présentation, et remercie son service pour le travail qu'il réalise au quotidien pour les étudiants. Elle rappelle ensuite que l'année dernière, le budget de l'aide sur fonds propres avait augmenté de 36 % contre une augmentation de 12 % cette année. Constance AIMON ajoute qu'elle n'arrive pas au même montant de fonds propres en additionnant tous les chiffres présentés dans le document. Elle évoque ensuite la suppression de 200 000 € d'aide pour l'exonération de frais d'inscription des étudiants étrangers, alors que les besoins de ces étudiants, notamment en matière d'intégration, vont croissant. Elle aborde ensuite l'augmentation du nombre d'élèves concernés par les bourses de scolarité, ternie par la baisse moyenne du nombre d'aides. Elle évoque encore la possible reconduction de l'accord AEFÉ-Sciences Po, dont la suppression a obligé certains étudiants à payer la totalité des frais d'inscription. Constance AIMON déplore ensuite l'absence d'intégration de l'augmentation des frais d'inscription à la bourse Boutmy, et considère que l'ensemble de ces points ne va pas dans le sens de la politique internationale de Sciences Po. Concernant la possibilité pour les étudiants européens de faire une demande de bourse la première année, Constance AIMON explique que cette demande ne peut être faite qu'entre le 15 janvier et le 30 avril, et demande s'il serait possible de l'avancer afin que les élèves puissent en bénéficier plus tôt. Il lui apparaît également important d'informer les étudiants européens de ce droit. Elle fait encore état de nombreuses diminutions : trois élèves ont bénéficié des allocations pour la diversité dans la fonction publique, contre huit élèves l'année dernière. De la même manière, le nombre de dossiers déposés à la Commission de suivi social a baissé alors que 30 refus supplémentaires ont été enregistrés. Face à la forte augmentation des demandes d'aide sociale d'urgence (passage de 60 à 253 demandes), Constance AIMON propose que la Commission de suivi social distribue cette aide d'urgence. Elle précise qu'un groupe de travail doit être mis en place pour discuter de ces divers dysfonctionnements et que cette

proposition pourrait y être abordée. Elle estime que la baisse de 20 000 € à 15 000 € du budget dédié au logement ne peut être justifiée par la baisse des loyers à Paris et demande la raison de cette diminution. Rappelant que la Commission d'attribution Boudon a décidé de revaloriser l'aide au logement de 15 000 €, Constance AIMON demande confirmation que ces 15 000 € seront traduits dans l'augmentation du budget général et que les décisions de cette Commission seront prises en compte. Elle reconnaît ensuite les initiatives prises par la Commission, telle la diffusion des offres de logement sur les campus hors de Paris, ou l'intervention de la CAF, deux fois par an, sur le site de Paris. Sur cet aspect, Constance AIMON demande ce qu'il en est vis-à-vis des campus hors de Paris. Il lui semble important que des interventions de la CAF aient lieu sur l'ensemble de ces campus, dans la mesure où certains élèves ne bénéficient pas des aides auxquels ils auraient pu faire appel. Enfin, elle évoque la diminution de l'aide à la mobilité internationale (-73 aides entre cette année et l'année dernière). Le budget a diminué de 86 788 €. Constance AIMON juge étonnant qu'avec des besoins internationaux en augmentation, le budget dédié aux aides à la mobilité puisse autant baisser. Elle demande si cette baisse est conjoncturelle ou structurelle.

Hadrien RETORD, au nom du MET, insiste sur le cas des étudiants étrangers qui versent le maximum de frais de scolarité, et considère que l'augmentation du nombre de bourses à destination de ces élèves serait de nature à favoriser les classes moyennes, et ainsi viser un plus large panel d'origine sociale parmi les étudiants étrangers.

Michel PEBEREAU observe que de nombreuses questions relèvent de la Commission paritaire et devront donc lui être renvoyées. Il cède la parole à Myriam DUBOIS-MONKACHI pour répondre aux questions qui relèvent du Conseil.

Myriam DUBOIS-MONKACHI affirme que les étudiants européens sont éligibles dès la première année, sans condition. Par ailleurs, les campus hors de Paris sont tous informés sur les droits. Concernant le logement, aucune baisse n'a été enregistrée cette année. Si une diminution apparaît pour l'aide à la mobilité, elle est liée à l'année 2011, particulièrement dense (les événements du monde arabe et du Japon ayant conduit des étudiants à être déplacés). Concernant l'aide d'urgence, Myriam DUBOIS-MONKACHI considère que celle-ci ne peut pas être délivrée par la Commission de suivi social, dans la mesure où elle doit être mise en place immédiatement. Sa mise sous tutelle par la Commission serait préjudiciable à la qualité de service aux étudiants. Vis-à-vis des fonds communautaires, Myriam DUBOIS-MONKACHI insiste sur le fait qu'ils ont augmenté de 43 % et que Sciences Po s'est engagé à redistribuer 25 % des droits de scolarité, ce qui est fait.

Hervé CRES rappelle qu'une grande partie des budgets est en augmentation constante depuis cinq ans, et que depuis deux ans, l'aide totalise une augmentation de 53 %. Hervé CRES ajoute que Sciences Po n'est pas en mesure d'offrir aux étudiants du monde entier les mêmes privilèges qu'il accorde aux étudiants européens. Néanmoins, l'institut parvient à attirer massivement ces étudiants. Ainsi, les étudiants non communautaires qui ne peuvent assumer les droits de scolarité à Columbia dans le cadre du double diplôme choisissent de faire Sciences Po, car l'institut offre une grande qualité d'études pour un niveau de droit d'inscription extrêmement modeste par rapport aux autres universités concurrentes.

Michel PEBEREAU constate qu'une fois de plus, ce bilan a permis d'attester la qualité du travail réalisé par Myriam DUBOIS-MONKACHI et ses équipes. Il ajoute que l'institut fait chaque année un pas supplémentaire en matière d'aide financière et de services aux étudiants, avec la certitude que ce qui est investi est utilisé au mieux.

III. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DES 6 ET 23 AVRIL

Sous réserve des modifications transmises au secrétariat, les procès-verbaux des séances des 6 et 23 avril sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. ECHANGES D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS DIVERSES

Arnaud BONTEMPS aborde la question de la succession de Richard DESCOINGS et évoque une dépêche de l'AEF faisant état d'un Comité de sélection chargé de désigner le futur directeur de Sciences Po. Or, des cinq personnes siégeant à ce Comité, seul Jean-Paul CASANOVA est présent dans le Conseil de direction de Sciences Po, qui a la charge de désigner le directeur de Sciences Po. Arnaud BONTEMPS se demande s'il y a eu confusion, dans la presse, entre le directeur et l'administrateur. Il souhaite ensuite savoir s'il y a eu une quelconque délégation du Conseil d'administration, qui a prérogative à nommer un administrateur en son sein. Sa deuxième question porte sur la composition de ce Comité de sélection, où sont représentés les trois grands corps de l'État et deux éminents professeurs, mais aucune des forces vives de l'institut, soient les salariés, les étudiants et les professeurs actuellement enseignants. Sa troisième question porte sur ce qui avait été annoncé à l'occasion de la réunion du 6 avril 2012, à savoir : une large consultation des professeurs, des institutions représentatives du personnel, du Conseil de direction, du Conseil scientifique de l'IEP. Cette consultation sera remplacée par un Comité restreint. Ce remplacement lui semble préjudiciable à la transparence et à la démocratie qui doivent régner dans la désignation future du directeur et de l'administrateur de l'IEP et de la FNSP. Arnaud BONTEMPS souhaiterait avoir des précisions sur les modalités effectives de désignation du directeur et de l'administrateur.

Hadrien RETORD, au nom du MET, déclare que si les informations avancées dans la presse par le Nouvel Observateur et l'AEF s'avèrent vérifiées, le MET considérera et reconnaîtra les compétences des cinq membres du Comité chargé de désigner le futur représentant de Sciences Po à l'étranger. Cependant, il estime légitime de se poser la question du processus de légitimation du futur directeur de l'IEP en Conseil de direction.

Michel PEBEREAU indique qu'il n'est pas à l'origine de ce que la presse présente comme des informations et qu'évoque Arnaud BONTEMPS. Il ne va donc pas s'y attarder. Il souhaite en effet présenter la procédure que, comme président du Conseil de Direction, il a prévu de suivre pour la désignation du successeur de Richard Descoings, après en avoir discuté avec Jean-Claude Casanova et en accord avec lui. Il explique que la disparition brutale du directeur crée une situation délicate pour l'institution, compte tenu du rôle considérable qui était le sien. Après plusieurs échanges et une longue réflexion, Jean-Claude Casanova et lui-même ont considéré qu'il ne serait pas sage de désigner deux personnes distinctes pour les deux fonctions de Richard Descoings, compte tenu de l'histoire et de la culture de Sciences Po, et de la rapidité nécessaire d'un choix : cela ne pourrait qu'accroître les difficultés de cette succession, en termes d'organisation et de gestion. Dès lors qu'il y aura un successeur unique, la question est de prévoir une procédure permettant de faire converger les réflexions qui sont nécessaires au niveau de l'Institut d'une part, de la Fondation de l'autre. Pour ce qui est de l'Institut, et en accord avec Jean-Claude Casanova, Michel Pébereau souhaite mettre en place un Comité, pour préparer la décision à soumettre au Conseil de Direction. Ce Comité serait composé des deux vice-présidents au Conseil de direction (Christian LEQUESNE et Arnaud BONTEMPS) auxquels seront associés de grands responsables de Sciences Po : Marc LAZAR, président du Conseil scientifique et Jean-François SIRINELLI, président de l'Assemblée « dite de l'article 7 ». Pour ce qui est des délais de procédure, c'est à la Fondation qu'il appartient de les fixer pour l'expression des candidatures, ainsi que pour la sélection de la personne appelée à occuper les deux fonctions. Michel Pébereau considère que ces délais devraient être aussi brefs que possible, car le temps presse. Il espère que le processus défini par le Conseil d'administration de la fondation permettra d'aboutir avant la période des vacances d'été. Il ajoute que les candidatures seront examinées parallèlement par les deux institutions.

Bastien IRONDELLE remarque qu'il serait légitime d'intégrer un représentant des salariés dans ce Comité de sélection. Il lui semble ensuite comprendre que ce Comité proposera une et une seule candidature au Conseil de direction.

Michel PEBEREAU répond que ce Comité fera part de ses conclusions au Conseil de direction.

Philippe PETAT abonde dans le sens des propos de Bastien IRONDELLE concernant l'intégration d'un représentant des salariés au Comité de sélection.

Michel PEBEREAU rappelle que les représentants du personnel seront associés au choix du directeur dans le cadre de la procédure de décision. Il ajoute que de nombreuses parties prenantes sont présentes au sein du Conseil de direction, et que toutes ne vont pas participer au Comité. À son sens, les représentants du personnel n'ont pas à faire partie de ce Comité.

Philippe PETAT et Bastien IRONDELLE prennent acte de cette décision, et la regrettent.

Michel PEBEREAU rappelle que les statuts de l'institut n'ont pas prévu de vice-président représentant du personnel : un représentant du personnel n'a pas sa place pour présider le Conseil. Les représentants du personnel ont une fonction revendicative, qui doit être prise en compte par le Conseil, mais la présence des représentants du personnel n'a pas de raison d'être dans les instances préparatoires aux décisions du Conseil.

Arnaud BONTEMPS considère que Sciences Po devrait se prononcer (par un communiqué, un démenti ou autre) sur la façon dont la succession sera gérée, afin d'éviter la diffusion de fausses informations. Revenant sur la question des membres du Comité, il estime que le Comité d'entreprise a autant de légitimité électorale que l'assemblée des professeurs ou le Conseil Scientifique.

Michel PEBEREAU déclare que le Comité d'entreprise ne participe pas au Conseil de direction.

Arnaud BONTEMPS objecte que Marc LAZAR ne fait pas partie du Conseil de direction.

Michel PEBEREAU déclare qu'il est président élu du Conseil scientifique. Revenant à l'information, il explique qu'elle sera annoncée à la suite du Conseil de la fondation, le 22 mai, pour marquer la prééminence de ce Conseil sur l'ensemble des institutions de Sciences Po. Il lui semble souhaitable de présenter ces informations « en bloc », tout en soulignant qu'elles résultent d'un accord intégral avec Jean-Claude CASANOVA, et de l'association des deux Conseils, avec toutes leurs composantes et parties prenantes. Il demande ensuite aux membres du Conseil de conserver la confidentialité de cette information jusqu'au 22 mai.

Arnaud BONTEMPS demande si la décision ministérielle de nomination du nouveau directeur tiendra compte, dans ces délais, des élections législatives qui pourraient changer l'actuel gouvernement, et donner davantage de légitimité à la désignation.

Michel PEBEREAU pense que cela n'est pas fondamental. Il considère que l'institut doit traverser les législatures à l'avenir comme il l'a toujours fait par le passé.

Hervé CRES annonce le décès d'Alejandra CHAPA, élue au Conseil de direction il y a deux ans. Elle avait soutenu de façon très enthousiaste la création de l'École des Affaires internationales. Hervé CRES souhaite rendre hommage à sa mémoire.

Michel PEBEREAU déclare que l'ensemble du Conseil s'associe à cet hommage, puis indique que la prochaine séance du Conseil de direction aura lieu le lundi 18 juin.

La séance est levée à 10 heures 36.